



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SIEBAG

Département du Gers

SIEBAG –Nombres de membres: 34

Afférents au Comité Syndical: 47

Présents: 21

Qui ont pris part à la délibération: 21

Date de convocation : 28/03/2025

(Cas de force majeure, incendie sur Riscle)

Date deuxième convocation :08/04/2025

Application de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales (défaut de quorum)

Date de troisième convocation : 17/04/2025

Séance du mercredi 23 avril 2025 à 20 h 30 à RISCLE

Présents : BASTROT P-BRUMONT J-BUFFALAN JL-BUREAU B-CAPBERN P-PUJAU JL-CORNU F-COURALET C-DUBICQ A-DARTIGUES P-DEHEZ G-DUFFER S-FORT C-GARRALON H -JEGUN C -DOUSSE R-LALANNE G-LANGLADE C-LECERF M-FITAN P-MASSAROTTO S-DUPEYRON C-REON E-RIBAUT P-ROMAN C-SAINT ORENS H-SOULE J-

Absents ou excusés : BECARD N-BOUCHET F-BOURGES L-CORDONNIER C-CUVELLIER C-FARBOS F-FITAN G-FOUGEROUSE F-JOYE Mathias-LABORDE S-LAGO G-LAPASSADE B-LARTIGOLLE M-LUMBROSO Y-MINGELLE JM-MINVIELLE S-PARGADE A-PEFFAU P-RANDAZZO C-RIGAIL K-SARNIGUET C-VAN DE CASTEELE L-VIDAL C-VINCENT C-WAUTERS B-

Secrétaire de séance : REON E-

BUDGET SPANC 28402

Objet : Approbation du compte de gestion dressé par Madame BRUNEL Isabelle, receveur municipal

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion établi par le trésorier de MIRANDE ;

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi délibéré à Riscle, les jours mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Vote pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

A, Riscle le 24/04/2025

Transmis à la sous-préfecture le 24/04/2025

Publié ou notifié le 24/04/2025

Et publication ou notification le 24/04/2025

REON Etienne
Secrétaire de séance

REON Etienne
Vice-Président du SIEBAG

